

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
71 rue Jules Siegfried
76600 LE HAVRE

Monsieur Vincent DESJONQUERES
Directeur des relations extérieures
SAVERGLASS
111 rue de la Vallée
76600 Le Havre

Objet : *Réponse à votre interpellation sur compensation des coûts indirects du carbone*

Monsieur le Directeur,

Par courrier électronique du 12 mars 2026 qui a bien entendu retenu toute mon attention, vous avez sollicité mon intervention pour obtenir la transposition du droit de l'Union Européenne en droit interne, de l'industrie verrière sur la liste des secteurs autorisés à bénéficier de la compensation des coûts indirects par l'État, dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, et je vous en remercie.

En effet comme vous le précisez, le projet de loi DDADUE (Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, d'information, de transport, de santé, d'agriculture et de pêche) semble être l'outil le plus approprié pour obtenir cette transposition, notamment compte tenu du délai dans lequel il doit être étudié à l'Assemblée nationale puisqu'il doit être étudié prochainement, bien qu'il ne soit pas encore inscrit à l'ordre du jour.

J'interviendrai par conséquent dans ce cadre, étant pleinement convaincu par cette nécessité afin de soutenir l'industrie verrière qui se trouve en difficulté depuis plusieurs années. Priorité est bel et bien aujourd'hui de l'aider à assurer sa transition écologique et de la préserver autant que possible des surcoûts prohibitifs de l'énergie tels que nous les subissons par périodes au cours de ces dernières années.

Je n'oublie pas cependant que cette industrie verrière a connu, il n'y a pas si longtemps, une période de belle vitalité et de croissance durable ayant notamment permis des cessions d'entreprises générant pour les actionnaires concernés des plus-values considérables, à l'image justement de votre entreprise SAVERGLASS en 2016, et surtout en 2023.

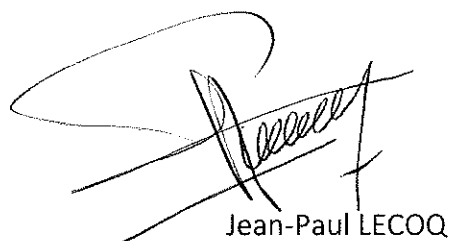
Il aurait sans doute été plus pertinent et efficient d'utiliser cette période pour investir comme il se devait les bénéfices dégagés dans la transition énergétique des outils de production. Cela aurait sans doute évité de rendre encore plus fragile ces outils dans cette période actuelle plus difficile pour cette industrie, et d'appeler des fonds publics pour assurer désormais en catastrophe cette transition, au prix de plan de licenciements iniques comme celui qui a frappé 112 travailleurs de votre usine du Havre-Graville.

Cependant, compte tenu de l'importance de sauvegarder cette filière industrielle historique, les outils industriels, et de préserver les milliers de salariés actuellement en activité dans ce secteur d'activités, vous pouvez compter sur ma pleine mobilisation.

Vous m'avez également transmis l'amendement du Sénat allant dans ce sens, rejeté en raison des dépenses publiques que ce nouveau dispositif engendrait. En effet, un amendement ne peut pas créer de dépense publique. Ne pouvant ainsi pas redéposer cet amendement qui connaîtrait le même sort, j'ai écrit un courrier au ministre de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, lui demandant d'inclure ce dispositif au projet de loi DDADUE.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire que je suis pleinement mobilisé sur ce sujet qui présente un intérêt particulier pour notre territoire, le savoir-faire français et la filière toute entière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations respectueuses.



Jean-Paul LECOQ